

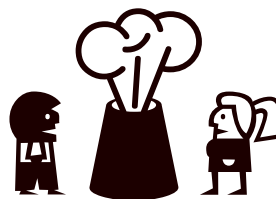
Cahier d'acteur N° 5

DÉBAT PUBLIC CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS D'IVRY/PARIS XIII

Associations PASSERELLES et À SUIVRE



Pour un projet alternatif à l'usine d'incinération d'Ivry-Paris XIII



D'abord réduire, puis trier, réutiliser et recycler

Ces principes écologiques, qui nous guident dans la question des déchets, sont ceux de la directive-cadre européenne sur les déchets, du Grenelle de l'Environnement, et du Plan régional d'élimination des déchets (PREDMA), dont les objectifs doivent amener très rapidement la France à réduire ses déchets ménagers et à recycler 50 % des déchets restants en 2020.

Or le SYCTOM ne prévoit aujourd'hui que 10 000 euros par commune et par an pour la prévention des déchets, une somme dérisoire au regard du coût du projet de reconstruction de l'usine de traitement des déchets (800 millions d'euros) et de la capacité de traitement des ordures ménagères envisagée à Ivry-Paris XIII (600 000 tonnes)¹. La nouvelle usine, prévue pour durer 40 ans, est déjà obsolète dans sa conception puisqu'elle ne répond pas aux objectifs fixés par les politiques publiques à l'horizon 2023.

Des chiffres qui cachent un élargissement de la zone de collecte

Notons d'abord que la capacité de traitement de 600 000 tonnes ne sera réduite que de 11 % par rapport aux 670 000 tonnes incinérées aujourd'hui (et non 20 %). Notons surtout que **la zone de collecte des déchets incinérés à Ivry subira un accroissement de 80 à 90 % par rapport à aujourd'hui.**

L'association PASSERELLES, créée en 2004, a pour objet l'amélioration de l'environnement, de l'urbanisme et du cadre de vie des habitants d'Ivry-Port-Nord, quartier de la TIRU, l'actuelle usine d'incinération.

L'association À SUIVRE, créée en 2005, a pour objectif d'améliorer l'environnement urbain et la qualité de vie des habitants d'Ivry Port Sud et de participer au développement de ce quartier.

¹ - Les objectifs de réduction et de recyclage du SYCTOM sont inférieurs à ceux du Grenelle et du PREDMA

	Territoire du Syctom			Grenelle 1	
	2009	2014	2023	2012	2015
Taux de recyclage global	13,53 %	22,79 %	32,09 %	35 %	45 %

Production des déchets par hab/an en 2019 ou 2023	Prévisions territoire du Syctom en 2023	Objectifs PREDMA en 2019 sur le territoire régional
Total	391 kg (- 45 kg par rapport à 2008)	355,6 kg

L'usine brûlera en effet non seulement les déchets concentrés (FCR ou fraction combustible résiduelle²) issus des 490 000 tonnes d'OMR³ ou ordures ménagères résiduelles de la zone de collecte traditionnelle d'Ivry - son « bassin versant » - mais aussi les 110 000 tonnes de FCR issus des usines de Romainville et d'Aulnay-sous-Bois qui représentent 400 000 tonnes de déchets résiduels du 93⁴.

Si on prend comme référence le taux de recyclage prévu par le SYCTOM en 2023, soit 32 %, qu'on convertit les 890 000 tonnes d'OMR en ordures ménagères brutes, l'usine d'Ivry traitera les déchets d'un territoire représentant environ 1 174 000 tonnes d'ordures brutes, à comparer aux 624 000 tonnes⁵ collectées aujourd'hui dans le bassin versant d'Ivry⁶.

Cet élargissement se fait au mépris du principe de proximité du Grenelle de l'environnement et de la directive-cadre européenne qui l'ont inscrit dans la loi⁷.

Un projet qui donne la priorité à l'incinération pour produire du chauffage urbain

Dès le début des études du SYCTOM sur la reconstruction de l'usine, le chiffre de 350 000 tonnes d'incinération a été déterminé par l'objectif d'alimenter 100 000 équivalents-logement par le chauffage urbain, et non par une politique des déchets qui aurait recherché les meilleures solutions de prévention, de tri et de recyclage.

Cet objectif a d'ailleurs été confirmé par M. Gosnat, maire d'Ivry sur Seine, lorsque, face aux difficultés des bureaux d'études à fournir les 100 000 logements CPCU, il a demandé qu'on réexamine à la hausse la part de l'incinération et donné son accord pour la transformation de l'usine en centrale thermique brûlant de la bio-masse⁸, au cas où les déchets viendraient à manquer⁹.

Rappelons que le SYCTOM a pour mission de service public de traiter les déchets des communes adhérentes, et non de produire du chauffage urbain.

2 - Les FCR sont les résidus après tri sélectif et méthanisation.

3 - Les OMR sont les ordures restantes après tri sélectif. On dit aussi « poubelle grise ».

4 - Voir tableau page 36 du projet du SYCTOM.

5 - Voir tableau page 25 du projet du SYCTOM.

6 - Suite à la diminution des déchets dans son bassin versant, la TIRU brûle depuis quelques années 50 à 100 000 tonnes d'OMR en provenance d'Issy, St Ouen ou Romainville (qui équivalent à 12 à 25 000 tonnes de FCR).

7 - Art. 16 de la directive-cadre européenne 2008/98 et art. 46 du Grenelle de l'environnement.

8 - Dont des résidus de bois plus ou moins toxiques.

9 - Comité de pilotage du 17/10/2007.

10 - L'incinération est considérée comme un mode de traitement polluant par le Grenelle de l'environnement, et à ce titre assujéti à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

11 - « Ivry ma ville » de juin 1995 et mars 1996 entre autres.

Faire dépendre le chauffage urbain de l'incinération a des conséquences néfastes :

- il justifie et pérennise l'incinération - qui ne sera jamais une manière « propre » de traiter les déchets et qui est très fortement émettrice de gaz à effet de serre¹⁰ ;
- il nuit aux avancées technologiques et écologiques en matière d'isolation et de chauffage des habitations à partir des énergies renouvelables ;
- il nuit au tri et au recyclage, les déchets recyclables (papiers-cartons, plastiques) intéressant l'incinération pour leur fort pouvoir calorifique.

L'incinération

L'incinération ne fait pas disparaître tous les déchets. Au contraire, elle produit d'autres déchets, qui concentrent les polluants : 30 % du tonnage incinéré finit son parcours sous forme de mâchefers et de REFIOM, résidus très toxiques du lavage des fumées. Les mâchefers sont dits abusivement « valorisables » parce qu'on les utilise encore en sous-couche routière malgré leur toxicité avérée, alors qu'ils menacent à terme la nappe phréatique et répandent ces polluants partout dans le sol.

L'incinération est un mode de traitement des déchets qui produit des déchets dangereux avec des déchets qui ne le sont pas au départ. C'est le fait de brûler des déchets non triés, à haute température qui crée cette pollution.

De plus, de nouveaux polluants apparaissent au fur et à mesure que de nouvelles molécules entrent dans la fabrication des produits de notre quotidien. Nous n'avons pas l'assurance que ces nouveaux polluants soient détectés et encore moins qu'ils soient traités.

Des chiffres de polluants

On nous a répété pendant des années, que ce qui sortait des cheminées de la TIRU n'était « que de la vapeur d'eau »¹¹ alors que les enquêtes sanitaires et épidémiologiques montraient dans le même temps que



c'était faux, et que dioxines, mercure, plomb et autres molécules dangereuses pouvaient provoquer cancers et problèmes de reproduction.

Aujourd'hui la mise aux normes 2006 a apporté une amélioration certaine. Mais la TIRU déverse encore chaque année **4 tonnes et demi d'acide chlorhydrique, 54 tonnes de dioxyde de soufre** (qui donne de l'acide sulfureux avec la vapeur d'eau), **162 tonnes d'oxydes d'azote** (qui donne des acides nitreux et nitrique, substances nuisibles pour les voies respiratoires), **630 grammes de métaux lourds et 0,06 g de dioxines et furanes**. Les fumées contiennent **23,4 % de vapeur d'eau** (et non « 99,9 % » comme le dit M. Dagnaud¹²), mais aussi **8,2 % de gaz carbonique**, ce qui n'est pas négligeable si l'on considère les **438 000 m³ de fumées** rejetées chaque heure en moyenne par les deux cheminées¹³.

Des médecins et spécialistes estiment qu'il n'y a pas de seuil acceptable pour certains polluants (notamment les dioxines) et qu'il faut considérer à la fois les quantités totales rejetées et les durées d'imprégnation des populations¹⁴.

Fraction combustible résiduelle

La nouvelle usine brûlera des déchets concentrés, des FCR, et non plus le tout venant de la « poubelle grise » comme aujourd'hui. Ces FCR comporteront une proportion importante de plastiques et nous sommes en droit de nous demander si le potentiel polluant de la nouvelle usine ne sera pas bien supérieur à celui de l'usine actuelle.

La diminution annoncée du tonnage incinéré n'est qu'apparente : l'usine ne brûlera pas la même qualité de déchets en 2019 que maintenant¹⁵ et si on peut tenter une comparaison, il semble que les FCR brûlés demain représentent 50 % des OMR brûlées aujourd'hui, rendant fallacieuse la réduction promise.

La population d'Ivry est en droit de demander, au nom de la taille de l'actuelle usine d'Ivry et de la durée d'imprégnation supportée par sa population, **un moratoire sur l'incinération**.

T.M.B. et méthanisation

La méthanisation est un procédé de traitement qui fait ses débuts à grande échelle en France, à Lille et Montpellier par exemple. Il transforme les déchets fermentescibles (déchets végétaux, épluchures de légumes...) par maturation biologique, et les valorise sous forme de bio-gaz et de compost, destiné aux agriculteurs et paysagistes.

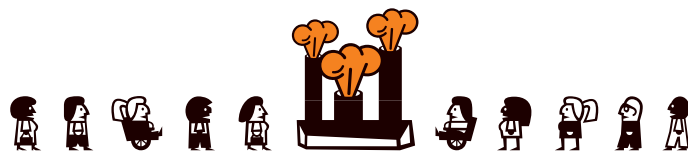
Dans le projet du SYCTOM, la méthanisation est précédée d'un tri mécano-biologique ou T.M.B., à partir d'une collecte en vrac des OMR. Or ce tri ne peut pas produire un compost de qualité et est contesté par les agriculteurs. Le compost est obligatoirement souillé par de petits morceaux de verre, de plastiques passés à travers les mailles des tamis¹⁶ ; et comporte aussi des traces variables de polluants (piles, métaux, solvants, toxiques...).

Il faut donc bannir le T.M.B. et exiger que le SYCTOM s'engage résolument comme à Lille dans une politique de collecte des bio-déchets à la source, qui combinée avec le compostage à domicile et en pied d'immeuble, contribuera à réduire les déchets à la source et à produire un compost de qualité.

Nuisances des unités de méthanisation

Les usines que nous connaissons en France ne sont pas situées en milieu urbain dense comme Paris, et aucune ne paraît satisfaire aux normes strictes concernant les odeurs¹⁶. À Montpellier, par exemple, les habitants se plaignent d'odeurs pestilentielles, et d'invasion de mouches !

Nous attendrons, pour nous prononcer sur l'opportunité d'une telle installation à Ivry, de nous assurer que les unités de méthanisation de Romainville et d'Aulnay-sous-Bois, en service en 2010 et 2011, nous prouvent l'innocuité et l'absence d'odeurs de telles usines¹⁷.



12 - M. Dagnaud en réunion de la cpdp le 12/11/09, Le Parisien le 10/11/09 : « c'est à 99,9 % de la vapeur d'eau ».

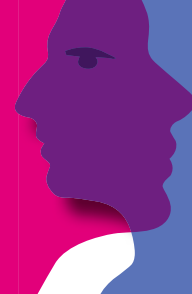
13 - TIRU- « Dossier information du public, bilan annuel 2008 », page 50 et 54.

14 - « Expertise nationale... 17/09/2007 » - Groupe des experts scientifiques sur les dangers de l'incinération (GESDI).

15 - À propos des FCR, il faut se demander aussi pourquoi la productivité de l'usine d'Ivry sera deux fois moindre que celle de Romainville et Aulnay : 400 000 tonnes d'OMR de Romainville et Aulnay-sous-Bois produisent 110 000 tonnes de FCR, alors que les 490 000 tonnes d'OMR du bassin versant d'Ivry produisent 240 000 tonnes de FCR.

16 - Visite de l'usine de méthanisation de Varenne-Jarcy par une adhérente de « Passerelles ».

17 - Prudence aujourd'hui recommandée par l'ADEME et le Ministère de l'environnement.



Nos propositions

1- Nous demandons, avant toute poursuite du projet, une **étude alternative chiffrée**, sur un nouveau dimensionnement de la future usine pour le bassin versant d'Ivry, tenant compte d'une politique audacieuse de réduction de déchets, de tri et de recyclage, financée par les organismes publics mais aussi par le SYCTOM.

Nous proposons **que le Syctom inverse sa politique des déchets**, et impulse auprès des communes adhérentes une politique moderne, ambitieuse et volontariste de **réduction des déchets**, telle que demandée par la directive européenne, le Grenelle de l'environnement, et le PREDMA, mettant en œuvre entre 2009 et 2019 tous les moyens connus pour réduire nos déchets comme :

- éducation et mise à disposition des outils pour le compostage ;
- développement de la redevance incitative¹⁸ ;
- éducation à l'achat éco-responsable (contre les emballages inutiles, et le «jetable») ;
- campagnes d'information permanente sur le tri sélectif, ambassadeurs de tri ;
- mise en place de recycleries.

Que le SYCTOM réponde ainsi au défi majeur du XXI^e siècle : la préservation des ressources et la lutte contre le réchauffement climatique.

Ces mesures permettront dans 10 ans que la future usine ne traite qu'un tonnage réduit de déchets, qui devront l'être dans le respect des principes de précaution et de proximité.

2- Nous **demandons l'abandon de l'extension du bassin versant d'Ivry** (et du projet d'incinérer à Ivry les 110 000 tonnes de FCR de Romainville et Aulnay-sous-bois, représentant 400 000 tonnes d'OMR).

3- Que le SYCTOM ne donne plus la priorité à l'incinération, activité polluante, et cesse d'envisager le chauffage urbain comme la justification de l'incinération.

4- Que la future usine ne se transforme pas en centrale thermique, mais soit conçue de manière à pouvoir **s'adapter dans l'avenir à la réduction des déchets.**

5- Nous demandons **l'abandon du T.M.B.** et la mise en œuvre de la collecte séparée des bio-déchets.

6- Nous demandons la participation des associations à l'élaboration du **cahier des charges** de la nouvelle usine.

Et dans la période entre 2009 et l'ouverture de la nouvelle usine

7- La publication à Ivry dans la taxe foncière de la **taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères** pour responsabiliser les habitants sur la réduction des déchets.

8- Des **contrôles inopinés** des rejets de l'usine d'incinération par des laboratoires indépendants.

9- Une **formation technique** pour les membres des associations participant à la CLIS (Commission locale d'Information et de Surveillance), pour qu'ils soient à même d'interpréter les chiffres communiqués.

10- Une **information en continu** accessible aux membres de la CLIS, sur les incidents de fonctionnement de l'usine, les arrêts de fours, et leur entretien.

11- Un « **comité de suivi** » des dioxines, furanes et métaux lourds, avec assistance scientifique indépendante, pour la surveillance sanitaire des riverains habitant sous les retombées de l'usine, et particulièrement celle du taux des métaux lourds dans leur sang.

PASSERELLES

ASSOCIATION DE QUARTIER D'IVRY-PORT-NORD

100 rue Molière - Lot 09 - 94200 Ivry-sur-Seine
Tél. : 06 81 75 89 97 - passerelles-asso@orange.fr
<http://ivry-port-nord-passerelles.blogspot.com>

À SUIVRE

ASSOCIATION DE QUARTIER D'IVRY-PORT-SUD

25 rue Molière - 94200- Ivry sur Seine
association.asuivre@free.fr
<http://asuivre.blogspot.com>

¹⁸ - C'est-à-dire d'une taxe sur les ordures ménagères proportionnelle au tri des habitants et qui a pour effet une importante réduction des déchets collectés.
Voir Actu-Environnement du 06/11/2007.